

## CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

*Opérations de catégorie 3 : Volume des travaux inférieur à 500 hommes-jours  
(soit moins de 300.000 € de travaux environ)*

### PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimum de 3 ans : en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre, **pour la phase de conception**, et/ou en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier, ou en tant que coordonnateur ou agent en matière de sécurité, **pour la phase de réalisation de l'ouvrage**.
- OU
- Être titulaire d'un diplôme (licence, titre de niveau 3) en prévention des risques professionnels ou en bâtiment – architecture - travaux public.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception et/ou de la phase réalisation

### ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 1</b>	<b>Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Articulation droit communautaire / droit français</li><li>- Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence</li><li>- Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques</li><li>- Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique</li><li>- Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur</li></ul>
<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 2</b>	<b>Positionner le jeu des acteurs de la construction</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre</li><li>- Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier</li><li>- Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS</li><li>- Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance</li><li>- Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire</li></ul> <b>Définir la chronologie d'une opération</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique</li><li>- Préparation du projet et phase conception</li><li>- Exécution des travaux et phase réalisation</li><li>- Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie</li></ul>

## CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 3</b>	<b>Faire le point sur les obligations et mission SPS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail</li> <li>- Obligations pénalisées du maître de l’ouvrage</li> <li>- Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers)</li> <li>- Cadre d’intervention et mission réglementaire du coordonnateur</li> </ul>
<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 4</b>	<b>Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite)</li> <li>- Cadre d’intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite)</li> <li>- Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal</li> <li>- Coordination SPS vs concertation SPS</li> </ul>
<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 5</b>	<b>Évaluer les risques sous l’angle « préventeur »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche statistique de l’accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP</li> <li>- Les différentes méthodes d’analyse de risques</li> <li>- Risques particuliers (arrêté du 25/02/03)</li> <li>- Échelles de risques</li> <li>- 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d’activité</li> <li>- Méthode des 5 M</li> </ul>
<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 6</b>	<b>Évaluer les risques sous l’angle « coordonnateur »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS</li> <li>- Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale</li> <li>- Objectifs du Dossier d’Intervention Ultime sur l’Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l’ouvrage</li> </ul>
<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 7</b>	<b>Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail)</li> <li>- Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail)</li> <li>- Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains</li> <li>- Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l’inspection du travail, la CARSAT et l’OPPBTP</li> <li>- Ressources documentaires et sites internet</li> </ul>

## CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

<p><b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b></p>	<p><b>Jour 8</b></p>	<p><b>Élaborer le plan Général de Coordination (PGC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire</li> <li>- Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre</li> <li>- Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles</li> <li>- Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons)</li> <li>- Plan d'Installation de Chantier (PIC)</li> <li>- Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier</li> <li>- Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »</li> </ul>
<p><b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b></p>	<p><b>Jour 9</b></p>	<p><b>Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amiante, plomb, radon, etc.</li> </ul> <p><b>S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception</li> <li>- Liste des IU normalement prévisibles</li> <li>- Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...)</li> <li>- Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre</li> <li>- Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU</li> <li>- Mise à jour du DIUO en fin de travaux</li> </ul>
<p><b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b></p>	<p><b>Jour 10</b></p>	<p><b>Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication verbale et non verbale</li> <li>- Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler</li> <li>- Communication écrite</li> <li>- Compétences professionnelles et valeurs</li> </ul>
<p><b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b></p>	<p><b>Jour 11</b></p>	<p><b>Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions</li> <li>- Agenda de la coordination SPS</li> </ul> <p><b>Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale</li> <li>- Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP</li> <li>- Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux</li> <li>- « Diligences normales » d'un CSPS</li> <li>- Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense</li> </ul>

## CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

<b>Tronc commun à la phase conception et réalisation</b>	<b>Jour 12</b>	<b>Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande</li><li>- Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication)</li><li>- Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation</li><li>- Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer</li><li>- Argumentaire commercial</li><li>- Intégration du BIM et du LEAN</li><li>- Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles</li><li>- Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions</li></ul>
--	----------------	---

### CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

### MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS sur des opérations de catégorie 3.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
  - 99 % de réussite
  - 96 % de stagiaires satisfaits
  - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

### PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : [www.credef.fr](http://www.credef.fr)

## CSPS10 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : PHASES CONCEPTION ET REALISATION

### PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, notre référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Courriel : m.simonutti@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

### 1<sup>er</sup> semestre 2024 à Lyon

<b>CSPS niveau 3 : phases conception et réalisation (12 jours) – 84 heures</b> <b>Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30</b>	
Les 21, 22, 23, 24 mai 2024 Les 28, 29, 30, 31 mai 2024 Les 04, 05, 06, 07 juin 2024 Le 10 ou 11 juillet 2024 : Évaluation professionnelle	<b>3 500 € HT</b>  <b>Code CPF : 237065</b> <b>Consulter cette formation sur</b> <b><a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr">https://www.moncompteactivite.gouv.fr</a></b>